



Psychologues,

SUCCES DE LA MOBILISATION CONTRE LA PRECARITE ET LA CASSE DE LEUR PROFESSION

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les actions de la journée du 28 Janvier 2011 ont rencontré un succès sur l'ensemble du territoire. Les psychologues en colère ont répondu massivement à l'appel des syndicats. Nombreux aux rendez-vous, mais pas le Ministère !

A Paris : devant le Ministère, plus de 600 personnes ; en province : devant les ARS ou les CHU (150 à Toulouse, Marseille, Rennes, 250 à Lyon, une centaine à Bordeaux, Strasbourg...).

De tous lieux d'exercices confondus, fonctions publiques hospitalière, territoriale, état, justice, enseignement, pôle emploi, secteur associatif, médico social, professionnels, étudiants, libéraux étaient présents pour dire leur colère, suite à la publication en 2010 des trois textes concernant notre profession, mis aussi pour dire avec quel mépris le Ministère traite ce dossier puisqu'il n'a pas répondu aux demandes d'entrevues faites par les organisations syndicales.

Selon les chiffres donnés par le ministère, il y a eu nationalement 28% de grévistes, avec 35 % pour les CHU, et 90% dans trois hôpitaux de l'Est de la France!

Grâce à la mobilisation, une délégation a été reçue par des représentants de la Direction Générale de l'Organisation des Soins (DGOS). A cette rencontre, étaient présentes les 5 organisations associatives ou syndicales à l'initiative du mouvement ou le relayant de manière très active, à savoir CGT, SUD, Union régionale UNSA Picardie Santé Sociaux, pour les syndicats ; et pour les associations : FFPP*, Réseau national des psychologues.

Les représentants de la DGOS ont enregistré les revendications exposées. Ils se sont engagés à les transmettre à la directrice de la DGOS et du cabinet du Ministre. Ils ont tenté de dédouaner le Ministère de sa responsabilité dans la lecture faite par les directions concernant la circulaire du 4 mai 2010, en particulier du respect de la fonction FIR.

La délégation a aussi développé les grands axes de notre métier et démontré combien les différents textes publiés en 2010 venaient le mettre à mal.

Notre action doit se poursuivre et s'amplifier, car, concernant le décret portant sur le titre de psychothérapeute, c'est le Ministère qui doit nous recevoir, lui seul peut décider !

Suite au rassemblement parisien, une assemblée générale réunissant plus de 300 professionnels a réaffirmé qu'il fallait poursuivre ces actions avec une participation de l'ensemble des syndiqués et des non syndiqués, appartenant ou non, à des organisations associatives, et créer les conditions de l'élargissement de l'intersyndicale avec SNP*, CFTD, FO afin de fédérer toutes nos actions parcellaires. Des actions en régions sont envisagées.

N° 138

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil

Tél : 01 48 18 20 98
Fax : 01 48 57 56 22
E-Mail :
com@sante.cgt.fr

Montreuil, le 08 février 2011

* FFPP : Fédération Française des Psychologues et de Psychologie
SNP : Syndicat National des Psychologues